



Achat maison sans dommages-ouvrage

Par **Titan000**, le **28/08/2017** à **15:35**

Bonjour,

Je m'apprête à acheter une maison où il n'y a pas de d'assurance "dommages-ouvrage". La maison est de 2010 et le constructeur particulier étant lui même maître d'oeuvre, il n'a pas jugé utile de prendre cette assurance, principalement pour diminuer le coût de la construction.

Je dois signer le compromis demain et je viens d'apprendre qu'il n'y avait pas cette assurance.

J'ai pourtant fait une offre (contresignée par les vendeurs) qui intégrait cette assurance puisque l'agent immobilier me l'avait assuré (mauvaise compréhension avec le vendeur).

Alors ma question est simple, est-ce réellement un problème puisque je dispose des décennales de tous les artisans qui ont construits la maison ?

Si oui, dans quelle mesure faudrait-il demander une compensation financière au vendeur?

Merci d'avance pour vos réponses.